

DECISION N°2023/42

Objet : MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE – RESTAURATION CHAPELLE SAINT MICHEL – SUIVI DES FOUILLES ARCHEOLOGIQUES ET SUIVI ADMINISTRATIF ET FINANCIER – SAS BEA-ba

Nous, Béatrice BONFILLON CHIAVASSA, Maire de la Commune de Fuveau,
Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,
Vu, la délibération du Conseil Municipal en date du 16 Juillet 2020 donnant délégation au Maire au titre de l'article L.2122.02 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DECIDONS

ARTICLE 1 :

Madame le Maire a confié une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage au bureau d'études BEA-ba – Mathilde AUDIN – 9 boulevard des 2 Ormes – 45 hameau des Cèdres – 13090 AIX EN PROVENCE – pour le suivi des fouilles archéologiques et le suivi administratif et financier dans le cadre de la restauration de la Chapelle Saint Michel.

ARTICLE 2 :

Le montant de cette mission s'élève à **8 100 € HT soit 9 720 € TTC** et se détaille comme suit :

✚ Phase 1 : Suivi des fouilles archéologiques	3 300.00 € HT
○ Mise en place des documents de consultation	600.00 € HT
○ Aide à l'analyse des offres	1 200.00 € HT
○ Suivi du chantier de fouilles	900.00 € HT
○ Note de synthèse des impacts de la fouille sur le PC 013040 22L0062	600.00 € HT
✚ Phase 2 : Suivi administratif et financier des travaux	4 800.00 € HT
○ Suivi administratif : suivi du permis de construire modificatif le cas échéant, aide à la levée des réserves et à la réception du chantier	2 400.00 € HT
○ Suivi financier : demandes et suivi des subventions jusqu'à clôture (point mensuel)	2 400.00 € HT

Le paiement sera effectué au fur et à mesure de l'avancement des travaux sur présentation de facture.

ARTICLE 3 :

La dépense qui en résulte est prévue au budget de la Commune.

ARTICLE 4 :

Madame le Directeur Général des Services, Madame le Trésorier de Trets sont chargées, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Fuveau, le 24 avril 2023.

Le Maire,

Béatrice BONFILLON CHIAVASSA.

